



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 46856

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme en Turquie. La session de la commission des droits de l'homme des Nations unies se tiendra du 10 mars 1997 au 18 avril 1997. Cette 53e session devrait adopter une résolution condamnant la Turquie pour ses violations des droits de l'homme. Il serait impératif que la France adopte une attitude ferme et résolue face à ce problème et qu'elle essaie de convaincre ses partenaires européens de faire de même. Cette résolution doit inciter le gouvernement turc à inviter le rapporteur sur la torture, le rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées et involontaires. Il lui demande ce qu'il décide d'entreprendre en faveur du respect des droits de l'homme en Turquie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Le Gouvernement turc, investi le 8 juillet 1996, a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité de son programme de coalition. Mais la situation des droits de l'homme en Turquie continue toutefois à susciter des préoccupations. La France et les États membres de l'Union européenne demeurent donc vigilants sur ce point. Nous saisissons toute occasion pour encourager les autorités turques à poursuivre dans la voie des réformes du système judiciaire, en particulier en matière de détention. Pour ce qui concerne les positions de la France à la commission des droits de l'homme de l'ONU, il convient de rappeler qu'elles font l'objet d'une étroite concertation avec nos partenaires de l'Union européenne, les décisions étant désormais prises à quinze. La France ne manquera donc pas d'évoquer la situation en Turquie avec ses partenaires, en insistant sur la nécessité d'appeler la Turquie avec ses partenaires, en insistant sur la nécessité d'appeler la Turquie à coopérer avec les mécanismes de la commission des droits de l'homme et d'accepter en particulier les visites de rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre sur place.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46856

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6808

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 490